



L'an deux mille vingt-cinq le 6 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 30 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. THOURON Jean Marc - M. BARTHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina -M. MATHEY Dominique - M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre

Procurations : M. RAKOTONDAMANITRA à M. BARTHELEMEY Philippe – Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GAY Gérard à M. THOMAS Claude – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis

Excusé(s) : M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

Votants : 40

Date d'affichage : 13 novembre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40

Contre :

Absentions :

ANIMATION

15_11_2025

Délégation temporaire d'autorisation de signature d'avenants à la convention d'accueil en résidence d'éveil artistique et culturel

Vu l'article 5211-10 du CGCT,

Vu le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel (CTEAC) Seille Grand Couronné 2025-2028 approuvé par le Conseil communautaire le 06 novembre 2025,

Vu le projet et la convention d'accueil en résidence d'éveil artistique et culturel approuvée par le Conseil Communautaire le 06 novembre 2025,

Chantal CHERY, Vice-Présidente en charge de la Culture, de la Petite Enfance, de l'Action sociale et de l'Animation, propose de déléguer temporairement au Bureau communautaire les pouvoirs d'autorisations de signature d'avenants à la convention d'accueil en résidence d'éveil artistique et culturel avec la Compagnie L'Entre Deux Mondes.

La présente délégation est proposée afin de permettre un ajustement du projet de résidence dans sa temporalité et son budget, ces variables dépendant d'une possibilité d'extension du projet en cas de co-financement par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dont la décision est fixée au 10 novembre 2025.

Conformément à l'article 5211-10 du CGCT, toutes les décisions prises par le Bureau dans le cadre de cette délégation font l'objet d'un compte-rendu en Conseil Communautaire.

Le conseil communautaire constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Délègue** au Bureau communautaire le pouvoir d'autorisations de signature d'avenants à la convention d'accueil en résidence d'éveil artistique et culturel



Claude THOMAS
2025.11.12 15:29:26 +0100
Ref:9828339-14812579-1-D
Signature numérique
le Président